

La lettre d'orientation au Comité Economique des Produits de Santé (CEPS)

Le Président du CEPS, Maurice-Pierre Planel a reçu sa nouvelle lettre d'orientation le 19 août dernier, signée de Mme Tourraine, M. Sapin, M. Macron et M. Eckert.

Cette lettre d'orientation 2016 recentre le débat sur les accords conventionnels en matière de régulation des produits de santé avant le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) de 2017. Le gouvernement réaffirme toute l'importance accordée à l'évaluation des produits de santé et notamment à l'évaluation médico-économique dans l'arbitrage des prix.

Le gouvernement rappelle plusieurs points, et notamment l'importance de soutenir l'industrie et les services de recherche et développement en France. De plus, ces différents ministères demandent au CEPS de s'investir dans le Comité de pilotage de l'ONDAM, d'apporter une expertise aux propositions du Comité stratégique de Filière (CSF) et du Conseil stratégique des Industries de Santé (CSIS). Il est également rappelé au CEPS l'importance de prendre en compte les usagers du système de santé afin de contribuer à une démocratie sanitaire pérenne.

Un des points majeurs de cette lettre d'orientation est la fixation du prix des médicaments. En effet, il est rappelé au CEPS l'importance de l'accord-cadre concernant l'évaluation médico-économique. Il est fondamental que la fixation des prix des médicaments s'appuie sur l'efficacité des produits évalués et sur leur abordabilité. De plus, au regard des retards de traitement des dossiers concernant les dispositifs médicaux, le gouvernement demande au comité de faire d'importants efforts dans les délais de traitement.